



2026 | 2027

Grandir à Chasse

Toutes les informations pratiques pour
une année sereine !

Écoles
Périscolaire
Services
Infos pratiques
et bien plus !



Sommaire

Une équipe à
votre service P.4

L'espace
famille P.5

L'inscription
scolaire P.6

L'emploi
du temps P.7

L'inscription
périscolaire P.8

La pause
méridienne P.10-11

Le transport
scolaire P.12-13

Les écoles
chassères P.14-15

1 enfant,
1 activité P.16

La culture pour
les jeunes P.17

Le Conseil des
Enfants P.18

Les infos Petite
Enfance P.19

Les associations P.20-24

Calendrier des vacances scolaires 2026

Les dates des vacances scolaires sont
définies au niveau national par le
Ministère de l'Éducation Nationale

ZONE A



Rentrée scolaire
2026/2027

mardi 1^{er} septembre



Vacances
d'automne

du 17 octobre
au 02 novembre



Vacances
de fin d'année

du 19 décembre
au 4 janvier



Vacances
d'hiver

du 13 février
au 1^{er} mars



Vacances
de printemps

du 10 avril
au 26 avril



Vacances
d'été

samedi 3 juillet

édito du Maire



Chères Chassères

Chers Chassères

Une nouvelle année scolaire s'ouvre pour les enfants
de Chasse-sur-Rhône !

Afin d'accompagner au mieux les familles dans
cette rentrée, la Ville met à votre disposition **une
nouvelle édition du guide « Grandir à Chasse »**, qui
rassemble toutes les informations essentielles sur
les services proposés aux élèves.

Cette année encore, les équipes du service
Éducation-Famille se sont pleinement mobilisées
pour préparer une rentrée dans les meilleures
conditions. Je tiens à saluer leur engagement
quotidien auprès des enfants et des familles.
Cette rentrée est marquée par une évolution
importante de l'organisation du périscolaire. Cette
nouvelle formule offre davantage de souplesse aux
familles tout en garantissant aux enfants un accueil
de qualité, au sein d'un environnement structuré,
sécurisant et adapté à leurs besoins.

Également, nous poursuivons également **notre
soutien aux projets des écoles**. Les crédits alloués
aux coopératives scolaires sont maintenus afin de
permettre aux équipes enseignantes de continuer
à proposer, tout au long de l'année, des projets
éducatifs, culturels et citoyens, ainsi que de financer
l'achat de fournitures scolaires.

Je souhaite à tous les élèves, aux équipes
éducatives, aux agents municipaux et aux familles
une excellente rentrée scolaire !

Votre Maire,

Christophe BOUVIER

Maire de Chasse-sur-Rhône

une équipe à votre service



PÔLE ÉDUCATION FAMILLE

Le Pôle Éducation Famille accompagne les 743 élèves scolarisés à Chasse-sur-Rhône et leurs familles au quotidien. Près d'une cinquantaine d'agents communaux sont mobilisés chaque jour pour répondre à vos besoins et assurer un service public de proximité.

COMPOSITION DU PÔLE

Caroline CORNACCHIA

Responsable du Pôle
Éducation Famille

Angélique LENTILLON

Assistante administrative

Antoinette PROIA

Assistante administrative

Samira TAYEB BEY

Coordinatrice périscolaire
École Georgelières

Élodie REVERCHON

Coordinatrice périscolaire
École Pierre Bouchard

Nadine LEMONCHE

Coordinatrice périscolaire
École Barbières-Château

Maxime BONNAMY

ETAPS (Éducateur Territorial des
activités physiques et sportives)

POUR NOUS CONTACTER

Adresse postale :

Mairie Place Jean Jaurès
38670 Chasse-sur-Rhône

Tél. : 04 72 24 48 11

Mail :

service.scolaire@chasse-sur-rhone.fr

Ouverture au public :

Lundi de 8h30 à 12h
Mardi de 8h30 à 12h
Mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Vendredi de 8h30 à 12h

Qui contacter en cas d'urgence ?

Périscolaire école Pierre Bouchard : 04 72 24 48 19
Périscolaire école Barbières / Château : 06 46 00 64 78
Périscolaire école Georgelières : 06 21 69 79 91

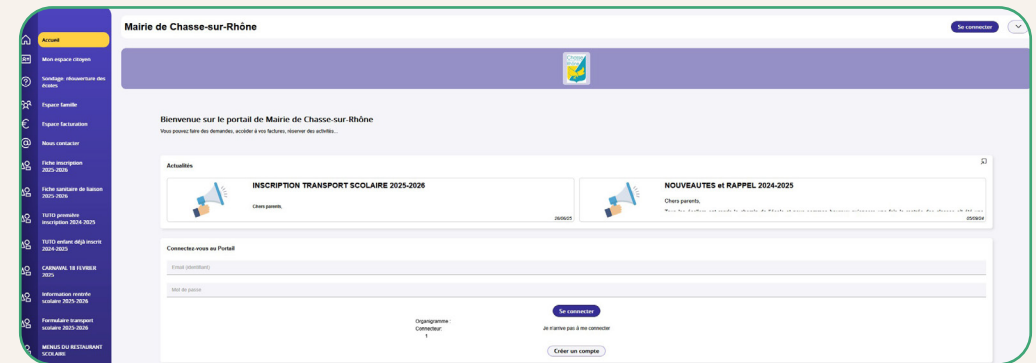
l'espace famille



Après l'inscription préalable, afin de proposer un système de réservation et de communication efficace et réactif, la mairie met gratuitement à disposition des familles un portail dédié accessible 7 jours sur 7, 24h sur 24.

Il permet de gérer ses réservations, ses données personnelles et propose une interface d'échanges. Cet espace permet d'avoir un suivi de sa facturation et de régler cette dernière. Lien vers l'espace famille :

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieChasseSurRhône38670/accueil>



Retrouvez
l'interface du portail
famille en flashant
ce QR code :



Facilitez votre accès
à l'espace famille pour une
première inscription
en consultant le tuto
ci-contre



Facilitez votre accès
à l'espace famille
pour votre enfant déjà
scolarisé en consultant
le tuto ci-contre



Modalité de Paiements :

- Par chèque à l'ordre du Trésor public
- Par carte bancaire via PayFip
- Par prélèvement automatique (entre le 10 et le 15 de chaque mois)



Simplifiez votre
paiement avec
le prélèvement
automatique

l'inscription scolaire



La scolarité à l'école
élémentaire est
obligatoire à partir de
3 ans.



La première inscription scolaire comprend la constitution d'un dossier administratif. Selon vos besoins, vous pourrez également inscrire votre enfant à la restauration scolaire, au transport scolaire et aux accueils périscolaires.

➤ Elle se déroule en deux temps :

1

L'inscription administrative à la Mairie



Durant ses horaires d'ouverture le service scolaire vous accueille. Il vous sera demandé de présenter la copie des pièces justificatives suivantes :

Un justificatif de l'autorité parentale

- copie du livret de famille (pages des parents et de l'enfant concerné)
- et (le cas échéant) toutes pièces justificatives de l'attribution du droit de garde exclusif

Un justificatif de vaccination

- document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge

Un justificatif de domicile

- Copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois (sauf facture de téléphone). Pour les cas particuliers des personnes hébergées chez un tiers : contacter le service scolaire.

2

L'admission auprès du directeur de l'école

À l'issue de votre démarche, le certificat d'inscription scolaire sera transmis par notre service à la direction de l'école concernée.



La dérogation scolaire

Dérogation de droit : toute demande est accordée conformément à l'article L212-8 du code de l'éducation (raison médicale, obligation professionnelle et rapprochement de fratrie).



Dérogation sous réserve des effectifs : d'autres dérogations à la carte scolaire peuvent être demandées au sein et hors de la collectivité par les familles. Celles-ci seront étudiées lors d'une commission de dérogation et accordées sous réserve des effectifs.



La réponse suite à la commission de dérogation vous sera donnée par la Mairie. Lorsque la dérogation est accordée, il faut ensuite se présenter à l'école.



La commission d'étude des dossiers de dérogation scolaire se réunit au mois de mai. Toute demande de dérogation passée cette période ne pourra être étudiée.

Les demandes des familles devront être envoyées avant la fin du mois de mars.

l'emploi du temps



MATERNELLE / ÉLÉMENTAIRE

Accueil
périscolaire
du matin

7h - 8h30

Temps
scolaire

8h30 - 11h30

Pause
méridienne

11h30 - 13h30

Temps
scolaire

13h30 - 16h30

Accueil
périscolaire
du soir

16h30 - 18h



Les écoles accueillent les enfants **10 minutes avant le début de la classe soit à 8h20 le matin et à 13h20 l'après-midi.**

Le matin de la rentrée scolaire, il n'y aura pas de bus et d'accueil périscolaire. Les autres trajets de la journée et l'accueil périscolaire du soir sont quant à eux maintenus.



l'accueil périscolaire matin et soir



Flashez-moi
pour télécharger le règlement
de fonctionnement
de l'accueil périscolaire



LES LIEUX D'ACCUEIL

Écoles maternelles : Georgelières, Barbières-Château
École élémentaire : Pierre Bouchard



LES HORAIRES

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis



Matin : 7h à 8h30



Après-midi : 16h30 à 18h



MATIN : selon les besoins des familles plusieurs choix d'inscriptions sont possibles

De 7h à 8h30
De 7h30 à 8h30
De 8h à 8h30



SOIR : selon les besoins des familles plusieurs choix d'inscriptions sont possibles

De 16h30 à 17h : goûter + jeu libre
De 16h30 à 17h30 : goûter + activité flash
De 16h30 à 18h : goûter + activité longue
De 16h30 à 18h : goûter + étude (du cp au cm2)



Les portes du périscolaires sont ouvertes pour déposer vos enfants à 7h, 7h30 et 8h, et pour les récupérer à 17h, 17h30 et 18h.

Aucun départ ne sera accepté en dehors de ces heures.

Tableau
des tarifs
par temps
d'accueil
périscolaire



Tranche de quotien familial	MATIN Arrivée : 7h / 7h30 / 8h	SOIR Départ : 17h00 / 17h30 / 18h
0 à 750	0,60 € / 0,40 € / 0,20 €	0,20 € / 0,40 € / 0,60 €
751 à 900	0,75 € / 0,50 € / 0,25 €	0,25 € / 0,50 € / 0,75 €
901 à 1350	0,90 € / 0,60 € / 0,30 €	0,30 € / 0,60 € / 0,90 €
1351 à 1500	1,20 € / 0,80 € / 0,40 €	0,40 € / 0,80 € / 0,20 €
1501 à 2000	1,65 € / 1,10 € / 0,55 €	0,55 € / 1,10 € / 1,65 €
+ 2000	2,10 € / 1,40 € / 0,70 €	0,70 € / 1,40 € / 0,70 €

s'inscrire au périscolaire



Flashez-moi
pour accéder
au Portail Famille



INSCRIPTION DÉMATÉRIALISÉE

Certains services municipaux se gèrent en ligne via le Portail Famille



Restauration
scolaire



Accueil
périscolaire



FAMILLE DÉJÀ INSCRITE

1. Je me connecte à mon espace famille
2. Je vérifie mes informations et complète mon dossier
3. Le pôle vérifie mon dossier et le valide. Je me préinscris aux services voulus
4. Mon enfant est accueilli



1 PREMIÈRE INSCRIPTION

1. Je crée mon compte
2. Je complète mon dossier
3. Je fournis les justificatifs
4. Le pôle vérifie mon dossier et le valide. Je me préinscris aux services voulus
5. Mon enfant est accueilli



LES DOCUMENTS À FOURNIR



Livret de famille
(page enfant
et parent)



Justificatif
de vaccination



Justificatif
de domicile
de moins de 3 mois



Attestation
CAF
de moins de 3 mois



Tout dossier incomplet (attestation CAF, coordonnées, justificatifs, ...) ne pourra pas être traité par le service et sera refusé. Les familles ayant des impayés verront leur dossier refusé en attente de régularisation.



Quand prévenir de la présence ou de l'absence de son enfant ?

Délai de 48h, jours ouvrables scolaires avant 9h (hors week-end, jours fériés et vacances scolaires).

l'accueil périscolaire

pause méridienne

Chaque jour, près de 540 repas sont servis aux élèves des écoles de Chasse-sur-Rhône dans un cadre adapté à leur âge.

LE REPAS



Des repas équilibrés

adaptés aux besoins des enfants



Un moment de convivialité

et d'échanges



L'éducation au goût

pour adopter de bonnes habitudes alimentaires



En maternelle

Georgelières, Barbières-Château

- service à table
- deux services



En élémentaire

Pierre Bouchard

- service en self
- déjeuner par créneaux horaires

LES ANIMATIONS DU MIDI



Activités manuelles



Activités sportives



Jeux de société, jeux collectifs



Aucun départ ou arrivée ne sera autorisé pendant la pause méridienne entre 11h30 et 13h30.

Exceptions :

En cas de protocole médical validé et sur autorisation écrite.

En cas de présence d'un enfant malade présentant des symptômes (fièvre, vomissements, ...). La famille est contactée pour venir récupérer l'enfant.

LES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE



Tableau des tarifs : pause méridienne (repas + animation)

QF 0 € - 750 € :	1 €
QF 751 € - 900 € :	2 €
QF 901 € - 1350 € :	2,40 €
QF 1351 € - 1500 € :	2,80 €
QF 1501 € - 2000 € :	3,50 €
QF < 2000 € :	3,90 €
Repas extérieur :	5,00 €
PAI :	0,50 €



PROCÉDURE SPÉCIALE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

Pour les enfants présentant une allergie alimentaire.

Il est impératif de contacter le/la coordinateur/trice périscolaire du site pour qu'un PAI soit mis en place et garantir la sécurité de votre enfant. Un certificat médical sera demandé avant d'établir un protocole.



Coordinateurs/trices

Périscolaire école Pierre Bouchard : 04 72 24 48 19
Périscolaire école Barbières/Château : 06 46 00 64 78
Périscolaire école Georgelières : 06 21 69 79 91



Apport du panier repas

- Boîte hermétique compatible micro-ondes avec le nom et la photo de l'enfant.
- 1 plat à réchauffer et 1 dessert.
- Température en dessous de 10°C à l'arrivée.
- Déposé le matin au restaurant scolaire

Organisation

L'enfant déjeunera dans la salle de restauration parmi les autres enfants. Le personnel réchauffera le plat à l'aide d'un micro-ondes et remettra les boîtes à l'enfant. La famille se chargera de les nettoyer.



Aucun aliment ne sera servi en dehors des denrées fournies par la famille.

le transport scolaire

Flashez-moi

pour télécharger le règlement de fonctionnement de l'accueil périscolaire



La municipalité propose un service de transport scolaire en bus avec un personnel encadrant, permettant aux enfants de se rendre en sécurité à l'école.

TRAJETS ASSURÉS



- Domicile - École : 8h30 - 13h30
- École - Domicile : 11h30 - 16h30

RÈGLEMENT



Le règlement intérieur engage l'usager et doit être obligatoirement signé

Toute absence ou présence non-prévue doit impérativement être signalée 48h à l'avance par le biais du portail famille ou par mail à service.scolaire@chasse-sur-rhone.fr. Ce signalement permettra d'identifier les enfants ayant oublié de prendre le bus et de contacter les parents uniquement pour les trajets de 11h30 et 16h30.

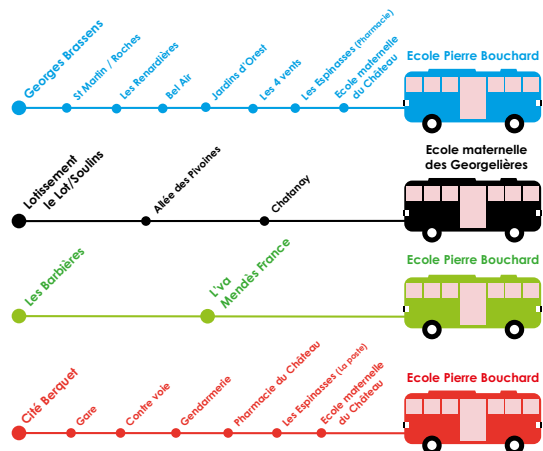


CONTACT
Service Scolaire

04 72 24 48 11

L'inscription au transport scolaire est annuelle et non dématérialisée.

LES LIGNES



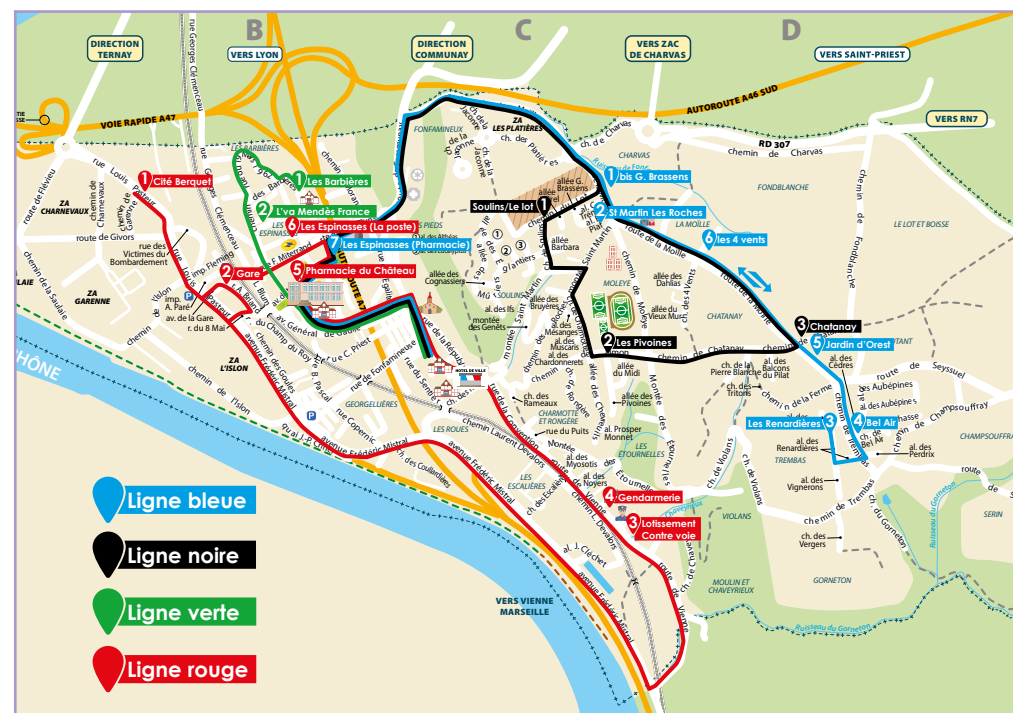
LA CARTE DE BUS

L'abonnement est annuel et payable en début d'année scolaire. Chaque enfant doit présenter sa carte de transport à chaque montée dans le bus. L'arrêt est choisi lors de l'inscription pour toute l'année scolaire. Aucun remboursement, même partiel, ne pourra être effectué en cours d'année. **Attention : les lignes bleue et noire sont fusionnées uniquement sur le temps méridien, entre 11h30 et 13h20.**

LES TARIFS DU TRANSPORT SCOLAIRE

Tranche de quotient familial	Tarif pour 1 et 2 trajets par jour 1 enfants / 2 enfants / 3 enfants / 4 enfants
0€ à 400 €	130 € / 195 € / 259 € / 324 €
de 401€ à 600 €	132 € / 199 € / 265 € / 331 €
de 601€ à 750 €	135 € / 203 € / 270 € / 338 €
de 751€ à 900 €	138 € / 207 € / 276 € / 345 €
de 901€ à 1350 €	138 € / 207 € / 276 € / 345 €
au-delà de 1351 €	138 € / 207 € / 276 € / 345 €

Tranche de quotient familial	Tarif pour 3 et 4 trajets par jour 1 enfants / 2 enfants / 3 enfants / 4 enfants
0€ à 400 €	138 € / 207 € / 276 € / 345 €
de 401€ à 600 €	138 € / 207 € / 276 € / 345 €
de 601€ à 750 €	144 € / 216 € / 288 € / 361 €
de 751€ à 900 €	152 € / 228 € / 304 € / 380 €
de 901€ à 1350 €	159 € / 238 € / 317 € / 397 €
au-delà de 1351 €	166 € / 248 € / 331 € / 414 €



les écoles ≡

Ecole maternelle

Barbières-Château

Angélique CIVARD

Directrice

04 78 07 90 32

ce.0382181p@ac-grenoble.fr

Ecole maternelle

les Georgelières

Jean-Sylvain ROQUIER

Directeur

04 78 07 90 55

ce.0380294n@ac-grenoble.fr

Ecole élémentaire Pierre

Bouchard

Corinne

VILLARD Directrice

04 78 07 90 37

ce.0380295p@ac-grenoble.fr

CLASSE ULIS

Depuis la rentrée 2021-2022, l'école Pierre Bouchard accueille une classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire). Ce dispositif permet aux élèves en situation de handicap, dont les besoins nécessitent un enseignement adapté, de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Selon leurs capacités, ils sont également accueillis dans les classes ordinaires afin de favoriser leurs apprentissages et leur inclusion.

PRATIQUE SPORTIVE A L'ÉCOLE

Un éducateur sportif municipal intervient tout au long de l'année auprès des élèves de l'école Pierre Bouchard. En complément des séances d'EPS, il met en œuvre de nombreux projets sportifs (cross solidaire, rencontres USEP, journées sportives, vélo citoyen...), anime des activités sur le temps méridien et accompagne les classes découvertes. Un blog dédié permet de valoriser les actions menées auprès des élèves.

<https://epspierrebouchard.home.blog/>



CLASSE NEIGE / CLASSE VERTE

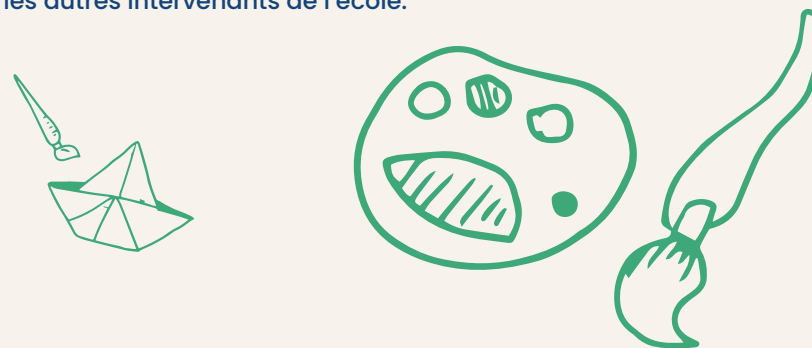
Chaque année, les élèves de CP et de CM1 participent à une classe de découverte autour du « Monde de la Montagne » à Villard-de-Lans. Encadré par les équipes pédagogiques et d'animation, ce séjour favorise l'autonomie, la cohésion, le vivre ensemble et la découverte à travers des activités de pleine nature (randonnée, faune et flore, ferme pédagogique, ski, biathlon...). Véritable temps fort de l'année scolaire, il constitue un support d'apprentissage réinvesti en classe tout au long de l'année.



Tout au long de l'année, les élèves des écoles de la commune bénéficient d'interventions en éducation musicale et en arts visuels. Intégrées au parcours d'éducation artistique et culturelle, ces pratiques développent la créativité, la sensibilité artistique, l'expression et la curiosité des enfants. Elles leur permettent également de découvrir différentes formes d'art, de mener des projets collectifs et de s'ouvrir à la vie culturelle tout au long de leur scolarité à Chasse-sur-Rhône.

PRATIQUE MUSICALE A L'ÉCOLE

Les élèves du CP au CM2 bénéficient chaque semaine de séances d'éducation musicale mêlant pratiques vocales et instrumentales. Tout au long de leur scolarité, ils participent à de nombreux projets artistiques en partenariat avec les acteurs culturels du territoire : classe orchestre, créations musicales, concerts, spectacles ou encore participation à Jazz à Vienne. Ces actions s'inscrivent dans un parcours d'éducation artistique enrichi par des projets pluridisciplinaires menés avec les autres intervenants de l'école.



PRATIQUE ARTISTIQUE A L'ÉCOLE

L'atelier d'arts visuels permet à tous les élèves de découvrir différentes pratiques artistiques (dessin, peinture, gravure, sculpture...) tout en développant leur créativité et leur regard sur l'art. En lien avec les projets des classes et les actions culturelles de la Ville, les élèves expérimentent de nombreuses techniques et rencontrent le travail d'artistes. Tout au long de l'année, des visites, expositions et projets interdisciplinaires viennent enrichir leur parcours artistique.

PRATIQUE ARTISTIQUE A L'ÉCOLE

L'atelier d'arts visuels permet à tous les élèves de découvrir différentes pratiques artistiques (dessin, peinture, gravure, sculpture...) tout en développant leur créativité et leur regard sur l'art. En lien avec les projets des classes et les actions culturelles de la Ville, les élèves expérimentent de nombreuses techniques et rencontrent le travail d'artistes. Tout au long de l'année, des visites, expositions et projets interdisciplinaires viennent enrichir leur parcours artistique.

1 enfant, 1 activité

Pour qui ?

Tous les enfants de 3 à 18 ans, domiciliés sur la commune.

Pour quoi ?

Toutes les activités sportives ou culturelles proposées sur la commune ou n'existant pas à Chasse-sur-Rhône (exemple : équitation, natation).

Une aide de 3 € par carte !

L'aide par enfant est d'un montant de 20, 24 ou 28 euros en fonction des revenus (cumulable pour chaque enfant d'une même famille et cumulable avec l'aide du Département et de la Région).

Comment faire ?

Présentez-vous en mairie avec l'avis d'imposition, le livret de famille et le montant des allocations perçu par la CAF. Une carte vous sera alors remise.

Elle vous permettra, lors de l'inscription auprès de l'association choisie, de bénéficier immédiatement de la réduction. Pour les activités extérieures à la commune, rajoutez une attestation d'inscription et un relevé d'identité bancaire.

La participation municipale sera dans ce cas remboursée aux parents après l'inscription.



la culture = enfants et jeunes



La Micro-Folie de Chasse-sur-Rhône, c'est quoi ?

C'est tout d'abord un musée numérique, entièrement gratuit, qui donne une porte d'entrée vers les plus grands musées du monde ! A travers les visites libres où lors de conférences thématiques, venez percer les secrets de plus de 5 000 œuvres de 100 musées et institutions nationales et internationales. Mais c'est aussi un espace de réalité virtuelle, avec des contenus immersifs à 360°. A chaque ouverture de la Micro-Folie (un samedi par mois), en plus de l'accueil de la totalité des classes, nos deux médiatrices vous proposent également des Renc'Art, activités et ateliers à faire en famille. Demandez le programme !

Saison culturelle

Tout au long de l'année, la saison culturelle municipale vous propose des spectacles pour petits et grands, gratuits pour les - de 12 ans. Danse, musique, théâtre, art de rue... une programmation riche et variée, pour tous les goûts. Des spectacles « jeunes publics » sont également proposés, ainsi que des séances spécialement réservées aux scolaires, afin de donner à chacun un accès à l'éducation artistique et culturelle.

Programme complet sur

<http://www.chasse-sur-rhone.fr>

100 %
GRATUIT



le conseil municipal des enfants

Créé en septembre 2022, le Conseil des Enfants permet aux jeunes Chassères de participer activement à la vie de leur commune. Composé de 15 élèves de CM1 et CM2, il offre aux enfants l'opportunité de proposer des idées, de mener des projets collectifs et de découvrir le fonctionnement des institutions locales.

Le Conseil Municipal des Enfants a pour vocation de donner la parole aux plus jeunes, de les sensibiliser à la citoyenneté et de les associer à des projets d'intérêt général. Les enfants peuvent ainsi imaginer des aménagements, formuler des propositions auprès du Maire et du Conseil municipal ou encore participer aux cérémonies commémoratives de la commune.



Original dans son fonctionnement, le Conseil Municipal des Enfants sélectionne ses membres grâce à un tirage au sort, un premier tirage s'effectue parmi les enfants volontaires puis un deuxième parmi les enfants non volontaires. Ce mode de désignation favorise la participation du plus grand nombre et permet à chacun de s'engager, y compris les enfants les plus réservés.

Depuis sa création, plusieurs projets ont vu le jour grâce à leur implication, comme l'installation d'une tyrolienne au complexe de la Moleye. Cette année, les enfants ont pu organiser une visite à Paris lors de laquelle ils ont visité le Sénat, le Musée du Quai Branly et d'autres monuments de la capitale. Ces projets tendent à renforcer leur connaissance de la vie citoyenne et leur parcours civique.

Chaque année, de nouveaux jeunes conseillers rejoignent l'aventure avec de nombreuses idées pour contribuer au bien-être de tous les habitants.

Une belle expérience d'engagement citoyen qui permet aux enfants de devenir, dès aujourd'hui, des acteurs de leur commune.



les infos petite enfance

Vous recherchez un mode de garde ? Rendez-vous sur le site de Vienne Condrieu Agglomération qui gère la crèche et le relais d'assistantes maternelles.
FLASHEZ-MOI



Vienne
Condrieu
Agglomération

Retrouvez également l'ensemble des infos et contact pour les crèches, le relais des Assistantes Maternelles et les ateliers parentalités ici, sur le site de la Mairie.



Retrouvez toutes les infos liées à la petite enfance sur le site de la ville, chasse-sur-rhone.fr
FLASHEZ-MOI



Ensemble pour nos enfants !

Deux associations engagées
pour la vie scolaire à Chasse-sur-Rhône !

Association des parents d'élèves (APE)

L'Association des Parents d'Élèves (APE) de Chasse-sur-Rhône a été fondée en 2024, pour permettre aux parents de s'exprimer, se coordonner et se mobiliser autour des enjeux scolaires grâce à des échanges concrets avec la municipalité et les directions des écoles de la ville : l'association souhaite agir au cœur des décisions.

Quelques unes de nos actions récentes

- Ateliers en faveur de l'inclusion (AESH) - des rencontres entre parents, des rendez-vous avec des élus, une pétition
- Ateliers sur les cantines scolaires - des visites des lieux, des rencontres
- Atelier périscolaire - suggestions d'amélioration
- Travaux P. Bouchard - échanges sur le projet en cours
- Proposition de la mise en place d'ateliers tiers secours pour les classes de CM2, un partenariat avec les pompiers de la ville et P. Bouchard
- Accompagnements des membres et parents - rendez-vous, échanges, whatsapp toute l'année

L'APE est ouverte à toutes et tous, sans engagement et sans obligation de participer aux échanges

Représenter, dialoguer, agir
Adhésion : 5 euros/ année scolaire

Gwenaelle Paret, Présidente de l'APE,
Les Parents d'élèves de Chasse-sur-Rhône
parents.deleves.chasse.sur.rhone@gmail.com

Que vous souhaitiez participer aux événements ou participer à des projets éducatifs, il y a une place pour vous !

Sou des écoles laïque

Association de parents (mais pas que !), grands parents, oncles, tantes et amis sont aussi les bienvenus !

Nous oeuvrons pour financer les activités pédagogiques et festives des écoles de la ville.

Nous apportons une aide financière concrète aux écoles pour permettre aux enfants de vivre des expériences inoubliables, comme par exemple :

- Classe orchestre pour les CM1
- Sortie au Puy du Fou pour les CM2
- Spectacle de Noël pour tous les élèves des écoles
- Cadeaux de fin d'année pour les CM2

Parce que plus nous sommes nombreux, plus nous pouvons organiser d'événements et offrir de belles choses aux enfants !

Exemples d'événements qui permettent de récolter des fonds :

- Ciné-goûter et soirée d'Halloween
- Vente de chocolats & brioches
- Fête des écoles : stands, buvettes, tombola
- Chasse en lumières & Marché de Noël (avec la mairie)

Céline Del Olmo, Présidente du Sou des écoles
06 70 07 81 26
Sou des écoles chasse sur rhône
soudesecoleschassesurhone@gmail.com

Participez à nos actions, pour faire briller les yeux des enfants !

Association d'Assistantes Maternelles agréées à Chasse sur Rhône

Ch'Ass. Mat.
et les petons

Qui sommes-nous ?

Nous sommes 13 assistantes maternelles agréées de Chasse sur Rhône, unies pour partager nos atouts personnels et professionnels. Ensemble, nous proposons des ateliers d'éveil ludiques et culturels (musique, yoga, activités manuelles, lecture, spectacle, sportif, sorties ferme et zoo...) à une quarantaine de tout-petits âgés de 2 mois à 3 ans. Cette aventure collective nous permet de rompre l'isolement et de valoriser notre beau métier au quotidien, tout en préparant les enfants à l'entrée à l'école maternelle, en douceur.



Boukhari Anissa, Merillou Laury (Présidente), Bertel Gaby (Secrétaire), Pereira Sabine, Imerzoukene Saliha, Estatof Sylvie (Trésorière), Charni Afifa (Vice-Présidente), Belaid Thafath, Calzado Chloé, Branche Laurine (Vice-Secrétaire), Chabanol Noémie et 2 nouvelles adhérentes absentes sur la photo : Boyer Jennifer et Megdich Imene

Notre histoire

Janvier 2023 : Création de l'association à but non lucratif.

Aujourd'hui : 13 assistantes maternelles engagées.

Notre mission : Offrir des ateliers éducatifs et culturels pour les enfants, tout en soutenant le développement professionnel de chacune.

Où nous trouver ?

L'association est partagée en 2 groupes : les lundis matins et vendredis matins à la Maison du partage (hors vacances scolaires)





Notre rôle

Rompre l'isolement des assistantes maternelles.
Valoriser notre métier et accorder une grande importance à l'épanouissement professionnel de chacune.
Proposer des ateliers d'éveil pour les accueillis des adhérentes.

Ch'Ass. Mat. et les Petons

Côté tout-petits

Proposer, partager et accompagner les enfants avec des ateliers thématiques, d'éveil culturel et ludique.

Côté assistantes maternelles

Échanges sur les ateliers proposés entre professionnelles, préparation de spectacles, promotion de notre métier.

Côté commune

Organiser des spectacles et manifestations en faveur de l'association. Préparer les enfants à la rentrée scolaire en douceur.

**P
R
O
J
E
T
S**

Nos valeurs

Bénévolat : Chaque assistante maternelle adhérente est indépendante et dévouée.

Engagement : Nous œuvrons pour la bonne organisation de l'association.

Partage : Nous mettons en commun nos compétences pour offrir le meilleur aux enfants.

Passion : Nous aimons notre métier et souhaitons le faire rayonner.



Ensemble, faisons grandir les petons avec passion et professionnalisme.



chassmatetlespetons@outlook.fr



Le Centre Social est un lieu d'animation de la vie sociale et un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle.

Il est ouvert à l'ensemble de la population à qui il offre un accueil, des activités et des services. Sous forme d'association indépendante dans laquelle les habitants et les élus de la commune siègent, il propose une vaste gamme d'animations pédagogiques et culturelles, il est agréé pour son programme par la CAF mais également par Jeunesse et Sports.

LE CENTRE DE LOISIRS : 3 À 17 ANS

C'est un lieu de socialisation, de découverte et d'apprentissage où de nombreuses activités manuelles, sportives, culturelles et ludiques ainsi que des grands jeux sont proposés !

Les enfants sont répartis par groupe en fonction de leur tranche d'âge afin de garantir un accueil adapté de qualité.

3-5 ans / 6-7 ans / 8-10 ans / 11-17 ans

Le centre de loisirs est ouvert toute l'année : les mercredis et les vacances scolaires (du lundi au vendredi) de 8h30 à 17h30 avec un accueil possible dès 7h.

Il est possible d'inscrire son enfant en demi-journée, en matinée ou après-midi, avec ou sans repas. Des soirées et séjours sont également organisés.

Fermeture du Centre Social du lundi 28 au jeudi 31 décembre 2026 et du lundi 2 au vendredi 13 août 2027.

La tarification du centre de loisirs dépend de votre quotient familial CAF.

ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

En complémentarité des actions périscolaires portées par la ville et l'Education nationale, le centre social propose aux enfants et jeunes scolarisés en élémentaire et secondaire, un appui et les ressources dont ils ont besoin pour réussir à l'école.

Différents objectifs sont ciblés :

CP CE1 : Favoriser la compréhension.

CM1 CM2 : Favoriser l'expression.

6ème-5ème : Favoriser l'intégration.

4ème-3ème : Favoriser la réussite au brevet !

Il s'agit à la fois d'un projet de groupe mais aussi un soutien individualisé pour chaque élève.

L'approche se veut ludique, culturelle et éducative.

C'est aussi un accompagnement des familles dans la réussite scolaire et éducative des enfants.

Les ateliers démarrent après les vacances de la Toussaint jusqu'à la mi-juin.

De 16h30 à 18h :

CP CE1 : Les lundis et jeudis

CM1 CM2 : Les mardis et vendredis

De 18h à 19h30 :

4ème-3ème : Les lundis et jeudis

6ème-5ème : Les mardis et vendredis

Une session est prévue aux vacances de printemps pour préparer la réussite au brevet !

Des sorties, des soirées entre jeunes et aussi avec les parents sont prévues.

Une charte d'engagement est signée avec les parents, l'enfant/le jeune et la référente du centre social.

Le nombre de places est limité.

Les ateliers sont gratuits.

ZOOM JEUNESSE (11-17ans)

Des ateliers multiculturels sont proposés au collège Grange les lundis et vendredis de 12h à 14h. Il s'agit d'un temps convivial pour échanger avec les animateurs et faire des jeux de société... Gratuit.

Des soirées jeune sont proposées au centre social les vendredis de 19h30 à 21h hors vacances scolaires. Il s'agit d'un temps convivial autour d'un repas partagé, de jeux de société et de débats qui permette d'échanger autour de différentes thématiques.

Gratuité, inscription et adhésion obligatoire.

ENTRE PARENTS

Entre Parents est **un espace d'échange et de réflexion** permettant aux parents de s'interroger sur leur rôle et le fonctionnement familial. Animé par la Référente Familles du centre social, les directeurs d'écoles maternelles ou primaires et un intervenant spécialisé, il a pour mission d'accueillir, informer, écouter et orienter les familles. Il favorise le partage d'expériences, l'entraide et la lutte contre l'isolement parental à travers un groupe de parole organisé une fois par trimestre autour d'un thème défini à l'avance. Le centre social les organise avec notamment les équipes enseignantes.

ATELIERS ET SORTIES PARENTS-ENFANTS

Afin de **renforcer les liens entre parents et enfants**, des ateliers et sorties familiales sont proposés tout au long de l'année. Ces moments conviviaux permettent aux familles de partager des expériences autour d'activités ludiques, culturelles, sportives ou de loisirs. Parmi les actions mises en place, trois ateliers annuels « Cuisine avec un Chef » sont organisés en soirée. Accompagnées par un chef cuisinier, les familles découvrent ensemble une recette, préparent le repas et terminent par une dégustation conviviale, favorisant ainsi le partage et les échanges.

ATELIER THE OU CAFE ?

Vous réunir, échanger, construire, prendre le temps pour soi... Le centre social vous propose de se réunir les vendredis de 14h à 16h...

ACCOMPAGNEMENT DE PROJET D'HABITANTS

Vous avez un projet (une activité, une sortie, un séjour) : **Donnez vie à vos idées.** Le centre social vous accompagne à le réaliser. L'accompagnement dans l'organisation, la recherche de budgets, de logistique...

ACCUEIL DU CENTRE SOCIAL

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Les mardis et mercredis jusqu'à 18h.

9 rue Pierre Mendès France

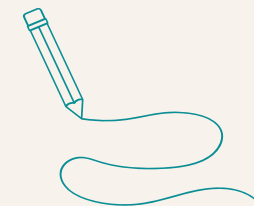
38 670 Chasse-sur-Rhône

04-78-73-86-22

accueil@centresocial-chasse.fr



les documents à fournir



Pour bien remplir vos différents dossier d'inscription, voici la liste des documents nécessaires.



Accueil périscolaire et restauration scolaire

- Document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge
- Livret de famille (pages enfant et parents)
- Justificatif de domicile (moins de 3 mois)



Inscription scolaire

- Fiche de renseignement Mairie à compléter et signer par les deux parents
- Livret de famille (pages enfant et parents)
- Certificat radiation ancienne école (éventuel)



Transport scolaire

- Formulaire d'inscription complété et signé
- Attestation CAF de moins de 3 mois
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (sauf facture de téléphone)



1 QUESTION : QUI CONTACTER ?

04 72 24 48 11

service.scolaire@chasse-sur-rhone.fr



1 URGENCE : QUI CONTACTER ?

Périscolaire école Pierre Bouchard : 04 72 24 48 19

Périscolaire école Barbières / Château : 06 46 00 64 78

Périscolaire école Georgelières : 06 21 69 79 91



ALLÔ ENFANCE EN DANGER

119

Service National d'Accueil
Téléphonique
de l'Enfance en Danger

